



# SALAIRES 2019 :

## REALISME ET EQUITE

25/02/2019

**Par ses ultimes propositions, l'UNSA RATP permet de débloquer la situation, en maintenant la cohésion entre les catégories de personnel.**

L'Entreprise, constatant l'insuffisance de ses marges de manœuvre, est allée obtenir une « rallonge budgétaire » (0.3% de plus que les 0.3% prévus à l'origine, **soit au total 0.6% : 11 millions d'euros**).

Lors de l'intersyndicale sur les salaires 2019, deux hypothèses étaient sur la table :

- **La première était d'augmenter les salaires de 0.6% au 1er janvier.** Cette hypothèse nous apparaissait clairement insuffisante.
- **La seconde consistait en diverses mesures** privilégiant les opérateurs, excluant quasiment l'encadrement, pour un montant global équivalent à 0.6% de masse salariale.

Très vite, la situation est apparue bloquée, l'Entreprise n'ayant pas l'autorisation de déroger à l'enveloppe autorisée par nos tutelles.

Pour **l'UNSA RATP**, s'il n'était pas envisageable de discriminer certains agents, il était tout autant **inimaginable** de priver les collègues de 5,5 millions d'euros supplémentaires.

Pour la Direction, le choix était clair : **0.6% de masse AVEC SIGNATURE,  
0.3% SANS SIGNATURE !**

*Sommes-nous si riches que nous puissions avec dédain priver les agents de 0.6%,  
alors que cela n'implique aucune contrepartie ?*

**Afin d'obtenir 50% de signataires, l'UNSA RATP a proposé :**

- **2.8 points pour TOUS (soit jusqu'à 3,44 points selon l'échelon de l'agent), environ 20€ en moyenne par mois)**
- **La mise en place d'une « médaille du travail » pour les agents CDI (prime + jours de congés),**
- **Le maintien du dispositif IMPA pour préserver le pouvoir d'achat des agents en fin de carrière.**

*En ces temps compliqués, il faut rassembler et non diviser !*

Cette proposition, respectant l'enveloppe maximale obtenue pour 2019, soit +2.7% d'augmentation moyenne (*car il faut rajouter le déroulement de carrière et les échelons tous les deux ans*), a reçu l'aval de l'Entreprise et est validée par **deux signataires, le minimum requis pour que l'accord s'applique.**

♦0,6 % sur 2000 euros nets  
par mois = 12 euros  
♦2,8 points = 17.57 euros  
♦3,44 points = 21,57 euros

**L'UNSA RATP a signé !**

**Notre signature rapporte 5,5 millions supplémentaires aux agents,  
les médailles du travail aux agents CDI, le maintien de l'IMPA.**

**Cet accord ne satisfera pas nos besoins de pouvoir d'achat...  
Mais ce qui est pris n'est plus à prendre !**